



Compte-rendu de
l'Assemblée Générale Publique
du 01/06/2023



La réunion débute à 18 H30 dans la salle du Centre Socio-Culturel de SAINT JEAN PLA DE CORTS.

Elle fait suite aux réunions des 2 février (réunion d'information), 29 mars (réunion des adhérents) et 13 avril (réunion du Bureau) et du 18 avril.

PARTICIPANTS :

- Membres du Bureau de l'Association Trait d'Union
- Représentants de la Mairie
- Public

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation des membres du bureau**
- **Présentation de l'association et rappel de ses objectifs**

L'association a 4 mois d'existence maintenant. Pour rappel il s'agit d'une association citoyenne, apolitique, qui se veut être le trait d'union entre la municipalité et les habitants de Saint Jean Pla de Corts, en particulier ceux qui n'osent pas ou ne peuvent pas s'exprimer en direct avec la Mairie. Les idées émises lors des réunions publiques de l'association, sont notées puis seront débattues et développées par les adhérents lors d'une très prochaine réunion. Ces demandes devront aller dans le sens de la bonification du village.

ACTIONS DE L'ASSOCIATION :

- **Point concernant le « marché » du mardi matin**

Le marché a débuté le 09 mai dernier : une dizaine d'exposant avait été sollicité ainsi que la gratuité des emplacements, dans un premier temps, confirmée par la Mairie. Le placement des exposants est libre, ceux qui ont besoin d'électricité se mettent près des branchements mise à disposition sur la place par la Mairie. Si de nouveaux exposants veulent venir, ils peuvent le faire en s'intégrant aux actuels sans demande préalable (validé par Mme Barbouty, 2ème adjointe au Maire).

Dans l'ensemble les exposants sont satisfaits. Le premier jour, en fin de marché, un musicien Sébastien Mateu a joué bénévolement. D'autres animations musicales, ou autres, sont les bienvenues. Le travail de l'association est fait : porter ce projet et d'aller à la rencontre des exposants.



Compte-rendu de
l'Assemblée Générale Publique
du 01/06/2023

- **Abribus du clos de Villargeil**

L'abribus, situé face à l'entrée du lotissement, ne possède aucun éclairage (pas de visibilité des enfants l'hiver), pas de ralentisseur en amont (ça roule vite, la limite de la vitesse est de 80 km/heure), ni de barrière de sécurité. Il y a 10 jours un email, demandant d'y remédier, a été adressé à la Mairie resté sans réponse pour le moment. La mairie répond que cette demande, qui n'est pas de son ressort mais celui du département, a été transmise au Conseil Départemental.

POINTS ABORDES :

(la parole circule)

- **Eclairage urbain :**

Pour l'instant, est testé par la Mairie un éclairage sur deux. Il est proposé de réaliser un référendum public en particulier sur la possibilité d'extinction totale, durant la nuit. La Mairie se dit favorable à cette proposition d'autant qu'il n'y a pas d'augmentation chiffrable de la délinquance et c'est un bon moyen de diminuer la pollution lumineuse.

La possibilité de s'éclairer au moyen de panneaux solaires n'est pas envisageable car coûteux puisqu'il faut investir dans des batteries pour restituer l'énergie accumulée dans la journée.

- **Réflexion sur la mobilité et le déplacement des piétons dans le village**

La mairie étudie un projet de labellisation de mobilité douce (aller à pied, à vélo de manière sécurisée). Un technicien de la communauté des communes travaille sur le plan de déplacement, et de la continuité utile à donner à la piste cyclable traversant le village. Il étudie le cheminement des piétons, des personnes âgées (en particulier du clos saint jean) et des personnes à mobilité réduite, sur les grands axes du village (mairie, commerces, pharmacie, école). La mairie va voir comment faire participer les citoyens à ce projet, ce d'autant plus que le budget est sous tendu à la participation des citoyens. Une phase de concertation devrait démarrer fin 2023.

- **Déplacement des sites extérieur vers le village**

Deux possibilités sont évoquées : une liaison par piste cyclable ou par un chemin pédestre du lotissement du clos de Villargeil, mais cela est du domaine du département et non de la mairie. La possibilité d'une navette intercommunale desservant les lotissements isolés jusqu'au village. La ville de Pau est citée en exemple. Les villages sont très distants les uns des autres et de nombreuses personnes âgées isolées y résident. Il leur est proposé une fois par mois, en réservant en avance, le passage d'une navette (partagées par 7 communes), conduite par des bénévoles.



Compte-rendu de
l'Assemblée Générale Publique
du 01/06/2023

- **Parking face à la place des évadés**

Pour l'instant il s'agit plutôt d'une aire en terre qui pose le problème de délimitation des places de stationnement, et surtout lors de pluies du terrain boueux résultant. Il faudrait peut-être étudier un autre type de revêtement pouvant empêcher le ruissellement excessif de l'eau.

- **Espaces verts**

Le but est de d'arborer certains sites dans la commune. Des aides de l'état pourraient être envisagées ? A Elné une opération « décroûtage » citoyens a été réalisée. Les citoyens sont sollicités pour végétaliser d'anciens sites dont les anciens revêtements ont été enlevés par la mairie.

- **Accessibilité au BRF (broyats de bois) et au compost des jardins familiaux**

Pour le composte il est en accès libre et pour tous. Le BRF doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès de la mairie, puis venir le chercher sur place.

- **Chemin du Mas Chambon**

Lorsque l'électricité et l'eau seront refaites (fin 2023), le chemin pourra être refait pour être plus sûre dans la continuité de ces travaux d'enfouissement (annoncé par Mme Barbouty).

A ce compte rendu

La mairie rappelle que de nombreuses informations (éclairage, coupures des arbres du plan d'eau, jardins familiaux, etc...) sont accessibles en ligne sur le site de la mairie et/ou sur la nouvelle application **CityAll**.

DERNIERE MINUTE :

Suite à cette réunion M Michel ANDRODIAS, 1^{er} adjoint délégué aux travaux a fait une réponse aux doléances concernant l'abribus et l'éclairage que vous trouverez joint à ce compte rendu.

L'Ordre du Jour étant (provisoirement) épuisé, la séance est levée à 20 H.

La secrétaire pour le bureau de l'association.



Compte-rendu de
l'Assemblée Générale Publique
du 01/06/2023

Reponse par mail de M. Androdias faite le vendredi 02/06/2023 :

« Mesdames, Messieurs les membres du bureau,
C'est avec une attention toute particulière que j'ai examiné votre demande issue du courriel du 22 mai courant s'agissant des dysfonctionnements répertoriés au niveau de l'abri bus sur la D13 en direction de Maureillas.

Je tiens à vous informer que la commune a agi avec célérité puisque j'ai saisi immédiatement le Département et plus précisément l'agence de Céret ainsi que le service des transports de la Région afin de répercuter vos doléances.

J'ai ainsi obtenu une prochaine réunion qui sera organisée sur site avec l'agence de Céret, le service des transports et la commune pour apporter, de concert, les réponses de sécurité lesquelles seront soumises dès le lendemain de cette réunion, à la commission de sécurité.

L'implantation des ralentisseurs ne sera toutefois pas admise sur cette section hors agglomération en revanche la signalisation verticale visant à souligner le passage piéton va être proposée par l'agence routière également à cette même commission de sécurité afin d'en accélérer la réalisation.

En ce qui concerne la déformation de chaussée, la même agence des routes reste vigilante et attentive et programmera des travaux si nécessaire.

Enfin, pour ce qui est de l'éclairage, le dispositif implanté à proximité va être réorienté afin d'obtenir un meilleur gain du rendu et ainsi un halo de lumière beaucoup plus pertinent, efficace et sécurisant.

Je veillerai au suivi régulier des travaux qui auront été entérinés et ne manquerai pas de vous tenir informés de leur avancée

Bien cordialement

Le 1er Adjoint délégué aux travaux

Michel ANDRODIAS »